



Paris, le 21 novembre 2017

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

## **Objet : Pondération des heures effectuées dans les classes à examen**

Monsieur le Ministre,

Depuis votre nomination vous annoncez un grand plan de revalorisation de la voie professionnelle et affirmez qu'elle sera votre seconde priorité. Cette voie de formation qui scolarise un tiers des lycéen-nes a permis, cette année encore, de qualifier 176 000 jeunes au niveau IV et plus de 200 000 au niveau V. L'obtention des diplômes permet à tous ces jeunes un accès à un premier niveau de qualification indispensable pour envisager leur avenir, qu'il soit scolaire ou professionnel. L'enseignement professionnel public est en acteur incontournable pour élever le niveau de qualification de l'ensemble de la population, préparer à un métier et lutter contre les sorties sans qualification.

Les enseignant-es qui exercent dans les lycées professionnels s'impliquent fortement dans la réussite de leurs élèves. Pour pallier aux difficultés des jeunes, majoritairement issus de milieux socialement défavorisés et éloignés des attendus scolaires, les enseignant-es font preuve d'un grand professionnalisme – malgré des conditions d'exercice de leur métier souvent très difficiles. Ils/elles assurent leurs missions de service public allant parfois même au-delà pour faire réussir leurs élèves.

Or, les enseignant-es qui exercent en lycée professionnel ont été exclu-es de la pondération mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et technologique. Pour des raisons purement budgétaires, il a été préféré la mise en place d'une indemnité de sujétion de 400 €. Cette indemnité n'a pas eu la fonction affichée de valorisation de l'engagement des professeur-es de lycée professionnel dans la préparation du baccalauréat professionnel et du CAP. Cette différence de traitement entre les trois voies du lycée a été et est toujours très mal vécue par les enseignant-es qui la ressentent comme inégalitaire, stigmatisante, injuste et méprisante au regard de leur investissement.

.../...

Lors du CTM du 11 février 2015, la quasi-totalité des organisations syndicales a voté un vœu pour que les enseignant-es exerçant dans la voie professionnelle puissent bénéficier pour les classes à examen, des mêmes conditions de pondération que leurs collègues de la voie générale et technologique.

Pour nos organisations syndicales CGT-Éduc, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SUD-Éducation, SNALC-FGAF, SNCL, SIES et SPIEN, cette inégalité de traitement doit trouver une issue favorable. Nous vous demandons donc de remédier rapidement à cette situation inégalitaire.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.